

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.12.111.B**

**Usine d'incinération
de La Couronne -
Déconstruction du
four : protocole
d'accord avec la
société BOUTILLET**

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 décembre 2008**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**USINE D'INCINERATION DE LA COURONNE - DECONSTRUCTION DU FOUR : PROTOCOLE
D'ACCORD AVEC LA SOCIETE BOUTILLET**

Par délibération n°175 du 24 mai 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la démolition de l'ancien four de l'UIOM de La Couronne et sa réfection – ex lot 1 « Déconstruction de l'incinérateur et de planchers béton armé ».

Le marché a été confié à l'entreprise BOUTILLET - Route de Montmorillon – 86 300 CHAUVIGNY, pour un montant de 117 206,44 € HT .

Le marché a été résilié par arrêté n°2008/23 du 11 septembre 2008 car l'économie du marché a été remise en cause suite à la découverte d'amiante friable, mais les tours d'étalement et les étais posés par l'entreprise et qui soutiennent actuellement un plancher, ne peuvent pas être retirés du chantier.

En conséquence, l'entreprise BOUTILLET demande que la ComAGA achète ces matériels au cas où elle n'emporterait pas la future consultation pour la déconstruction et le désamiantage du four de l'UIOM.

La nouvelle consultation sera lancée au mois de décembre et la notification devrait au cours du premier trimestre 2009.

Le montant de la vente s'élève à 4 412,50 € HT décomposé de la manière suivante :

- 2 tours d'étalement type Mills	3 450,00 € HT
- 2 tours d'étalement type Retotub	675,00 € HT
- 10 étais	287,50 € HT
Total	4 412,50 € HT

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie - construction du 25 novembre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER le protocole d'accord présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit document.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 2313 – rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

17 décembre 2008

Affiché le :

22 décembre 2008